



Pégase 3



CONTRIBUTION FORMATION



PROFESSIONNELLE POUR LES ARTISANS



Création le 10/09/2019

<http://www.micromegas.fr>



Sommaire

1 LE CONTEXTE LEGAL	4
1.1 Contexte	4
2 MISE EN PLACE DANS PEGASE	5
2.1 Paramétrages des rubriques.....	5
3 BULLETIN	10
4 VISUALISATION EN DSN	11



Suivi de la notice

Sept. 2019	Création de la notice	



1 LE CONTEXTE LEGAL

1.1 CONTEXTE

Le recouvrement de la contribution à la formation professionnelle (CFP) pour les artisans inscrits au répertoire des métiers est assuré par le réseau des Urssaf en lieu et place du service des impôts des entreprises.

Ce CTP concerne **les chefs d'entreprise artisanale**, rattachés au **régime général** par détermination de la loi, redevables de la contribution à la formation professionnelle.

Il s'agit des gérants minoritaires de SARL, des présidents de conseil d'administration et directeurs généraux de SA et des présidents et dirigeants de SAS.

En gestion courante, ce CTP est à utiliser uniquement lors des exigibilités d'octobre (mois principal déclaré de septembre).

A titre exceptionnel, cette contribution est due lors des exigibilités de février 2019 (mois principal déclaré de janvier 2019) pour l'exercice 2019, et lors des exigibilités **d'octobre 2019** (mois principal déclaré de septembre 2019) **pour l'exercice 2020**.



2 MISE EN PLACE DANS PEGASE

2.1 PARAMETRAGES DES RUBRIQUES

Il est nécessaire de créer ou mettre à jour un code CTP et une rubrique.

Rubriques valides à compter du 01/01/2019

2.1.1 Crédation du nouveau code DUCS

Fichier | Tables diverses | Code DUCS URSSAF, cliquer sur **Créer**

- Crédation code 662 COTISATION CFP

Codes DUCS URSSAF [662] - COTISATION CFP

URSSAF Pôle Emploi Retraite Audiens MSA

Libellé: COTISATION CFP

Format: E Région: France (hors Alsace-Moselle)

Catégorie:

Date d'effet: 15

Créer Effacer Valider Quitter Aide

Codes DUCS URSSAF [662] - COTISATION CFP

URSSAF Pôle Emploi Retraite Audiens MSA

Libellé: COTISATION CFP

Format: E Région: Alsace-Moselle

Catégorie:

Date d'effet: 15

Créer Effacer Valider Quitter Aide



2.1.2 Paramétrage d'une nouvelle rubrique ou mise à jour

Il est nécessaire à présent de paramétriser une nouvelle rubrique d'allègement valide à compter du 01/10/2019 :

- **489250 - Cotisation formation professionnelle des artisans**

Cette rubrique doit être obligatoirement située au niveau des cotisations URSSAF.

A adapter selon votre plan de rubriques.

Assistant de création

Création d'une rubrique [référence]

Code rubrique :	489250
Formule :	COT10 Cotisation forfaitaire
Libellé :	Cotisation formation professionnelle des artisans
Début de validité :	01/01/2019

Terminer Annuler

Il faut ensuite accéder à la rubrique afin d'adapter le paramétrage page par page :

- Page identité

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

489250 Cotisation formation professionnelle des artisans

Formula : Cotisation forfaitaire [COT10]

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser la saisie	Imprimer sur le bulletin	%
Base	PLAFSSMOIS_ * 12		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux patronal	0.29%		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Quantité					
Majoration base					

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire

Crée Effacer Valider Quitter



- Page Identité | Arrondi

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques | Valide à partir du 01/01/2019

489250 Cotisation formation professionnelle des artisans

Formula : Cotisation forfaitaire [COT10]

Valeur	Intervalle	Arrondi
Base	Aucun arrondi	0.01
Taux salarial	Aucun arrondi	0.001
Montant salarial	Arrondi de la devise	0.01
Taux patronal	Aucun arrondi	0.001
Montant patronal	Valeur inférieure	1

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire

← → 🔍 Gréer ✎ Effacer ✓ Valider ⚡ Quitter

- Page Calcul :

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques | Valide à partir du 01/01/2019

La rubrique se calcule si... [Cliquer ici pour modifier]

Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul
Régularisation automatique
Gestion du minimum Smic
Régularisation des taux
Type d'abattement Aucun

Organisme de cotisation URSSA
URSSAF

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire

← → 🔍 Gréer ✎ Effacer ✓ Valider ⚡ Quitter



- Page Cumuls :

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques | Valide à partir du 01/01/2019

<input checked="" type="checkbox"/> Montant salarial pris en compte dans les charges salariales	Identité			
<input checked="" type="checkbox"/> Montant patronal pris en compte dans les charges patronales	Calcul			
<input type="checkbox"/> Montant patronal des prévoyances pris en compte dans le forfait social	Cumuls			
<input checked="" type="checkbox"/> Réintégrer les parts patronales de retraites et prévoyances	Plafonds			
Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire	Périodicité			
Oui, selon barème légal	Options			
Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte	Ducs			
Non pris en compte	Analytique			
Pris en compte dans le calcul de la CSG	Comptabilité			
Non pris en compte	Commentaire			
Abattement CSG				
Avec abattement non plafonné				
Montant pris en compte				
Salarial et patronal				
Famille	Agrégat	Taux Salarial	Taux Patronal	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES F				
AUTR				

Buttons: Crée, Effacer, Valider, Quitter

- Page Options | DSN | Données agrégées

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques | Valide à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données nominatives

France (hors Alsace)	Alsace
Code de cotisation	662
COTISATION CFP	
Code de cotisation pour la portabilité	
Qualifiant d'assiette	920-Autre assiette
Cas particuliers de cotisation	920-Autre assiette

Buttons: Crée, Effacer, Valider, Quitter



- Page Options | DSN | Données nominatives

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données nominatives

Autre élément de revenu brut - Type (54.001)

Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002)

Code de base assujettie (78.001) 03-Assiette brute déplafonnée

Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin.

Type de composant de base assujettie (79.001)

Code de cotisation individuelle (81.001) 902-Contribution à la formation professionnelle des Arts

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Créer Effacer Valider Quitter

- Page Options | Divers

La contribution étant annuelle et uniquement pour une certaine catégorie, elle sera insérée manuellement sur les bulletins de la période de Septembre.

Pour ne pas impacter les mois suivants le mode d'insertion doit-être en variable.

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/01/2019

DADS-U DSN Planning Divers

Divers

Zone de saisie principale Montant salarial

Mode d'insertion par défaut Variable

Unité

Rubrique liée ?

Importation d'éléments de paie

Code interface de la rubrique 489250

Colonne récupérant les imports Base

Options d'impression

Mode d'impression Imprimer si valorisée

En gras

Sécurité

Niveau d'accès à la rubrique 1

Affichage dans le justificatif du calcul

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Créer Effacer Valider Quitter



- Page Comptabilité

Rubriques [489250] - Cotisation formation professionnelle des artisans

Toutes les rubriques | Valide à partir du 01/01/2019

Ventilation URSSAF

Impputation Type : ventilation Niveau : référence Imputation rubrique Créez Effacer

Détail des comptes par salarié ?

Part salariale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
431000	URSSAF	C	<input type="checkbox"/>

Part patronale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
431000	URSSAF	C	<input type="checkbox"/>
645100	URSSAF	D	<input type="checkbox"/>

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire

Créer Effacer Valider Quitter

3 BULLETIN

La contribution étant annuelle et appelée au 15 Octobre, il convient de mettre en place sur le bulletin de septembre.

Bulletin

Période du 01/09/2019 [15] Période 09 - Septembre 2019

au 30/09/2019 [15] Jours CP acquis 2.08

Remis le 30/09/2019 [15]

Ce bulletin est le dernier pour ce salarié
Solder les compteurs de Congés Payés (fin de contrat)

400000	Total du brut	F	151.67		2000.00				
410000	URSSAF Déplaconnée - Cas général	R	2000.00	0.400	8.00	9.200	184.00	i	
410080	URSSAF Complément Maladie	R				6.000			
410090	URSSAF Complément Maladie (...)	R				-6.000			
410200	URSSAF Accident Travail - Cas ...	R	2000.00			2.100	42.00		
410300	URSSAF Majoration Alsace Moselle	R	2000.00						
410600	URSSAF Plafonnée - Cas général	R	2000.00		138.00	8.550	171.00	i	
410700	URSSAF Fnal (-20 Sal.) - Cas g...	R	2000.00			0.100	2.00		
441000	URSSAF AF - Cas général	R	2000.00			3.450	69.00		
441010	URSSAF Complément AF	R				1.800			
441020	URSSAF Complément AF (Régul.)	R				-1.800			
489250	Cotisation formation profession...	V	40524.00			0.290	117.00		



4 VISUALISATION EN DSN

En DSN nous avons alors le nouveau CTP 662 dans le bloc 23 avec le montant dans le bloc 23.004.

23 Cotisation agrégée			
	23.001	Code de cotisation	662
	23.002	Qualifiant d'assiette	920 / 920-Autre assiette
	23.004	Montant d'assiette	117.00

Dans le bloc 81 le montant de la contribution dans le bloc 81.004.

81 Cotisation individuelle			
	81.001	Code de cotisation	902 / 902-Contribution à la formation professionnelle ...
	81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	79484650100011
	81.004	Montant de cotisation	117.00